



Les enseignants de l'école Centre de Fismes
ce.0511701x@ac-reims.fr

Paris, le 20 mai 2019

Mesdames, messieurs,

Vous aviez appelé notre attention sur l'article 6 quater (nouveau) du projet de loi Ecole de la confiance traitant des Établissements publics des savoirs fondamentaux et visant à autoriser, sur proposition des collectivités territoriales, le regroupement des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie.

En effet, l'absence d'étude d'impact et le manque de concertation avaient engendré de vives inquiétudes dans la sphère éducative et, en réponse aux craintes exprimées, la commission de la Culture du Sénat avait voté à l'unanimité la suppression de l'article.

De longs débats se sont tenus en séance publique vendredi dernier, certains sénateurs souhaitant réintroduire le dispositif en y intégrant les différentes critiques formulées à son encontre. Toutefois les sénateurs ont choisi de maintenir sa suppression après de nombreuses prises de parole, et un double avis de sagesse de la part du rapporteur et du Gouvernement.

Enfin, Jean-Michel BLANQUER a laissé entendre qu'il ne serait pas réintroduit en Commission Mixte Paritaire mais que le principe de l'école du socle serait ré-étudié ultérieurement, après une large concertation.

Nous tenions à vous rendre destinataire de ces éléments et nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise FÉRAT

Yves DÉTRAIGNE

René-Paul SAVARY

FRANÇOISE

FÉRAT

--

YVES

DÉTRAIGNE

--

RENE-PAUL

SAVARY

--

SÉNATEURS

DE LA MARNE